COMMISSION DEVELOPPEMENT
REUNION n°2
Saison 2020/2021

Date : 22/03/2021
Lieu : Visioconférence

Présents :
Philippe FAIVRE (Pdt Ligue), Romain BESSONAT (Pdt CD71), Mickaël BROGNOLI (Pdt CD21), Mickaël PARTY (Pdt CD90), Fabien MARCHAL (Pdt CD25), Julien QUILLIET (représentant CD89), Samuel BOYE (ADR, Pdt Commission Dvt).

Absent : Marie Laure SERGENT (Pdte CD39), François REBESCHINI (Trésorier CD70).

Excusés :

Invités : Alexandra DEMANGE, coordinatrice des formations à la ligue BFC de Handball, responsable du BP JEPS Sports collectifs.

Ordre du jour :
Réunion essentiellement consacrée à la professionnalisation, avec la présentation de l'apprentissage et en particulier de la formation BP JEPS Sports collectifs par Alexandra Demange.

Déroulé voir PP ci-dessous. Les différents points abordés :

- **Soutien à la professionalisation**
  - **Contexte**
  - **Le contrat d'apprentissage et le BP Sporti collectif pour se former**
  - **Les aides de la ligue**
  -

- **Budget prévisionnel de la commission**

- **L'agrément service civique fédéral 2021**

Fin de la séance : 22h05
Samuel Boyé

Approuvé par le comité directeur du 8/3/2022

FFvolley

Ligue Bourgogne Franche-Comté

Réunion de la commission Développement.

22/03/2021

Soutien à la formation et à la professionnalisation

Des contrats d’apprentissage dans les départements

Contexte

- Peu de salariés dans nos structures départementales (1 emploi mutualisé club-CD dans le 21).
- Des besoins d'encadrement
  - pour les stages CDE
  - pour intervenir dans le milieu scolaire
  - Pour développer de nouvelles offres de pratiques
- Des budgets limités ne permettant pas une embauche de salarié à temps plein.

Une possibilité pour intervenir sur le terrain en soutien des clubs et professionnaliser l'activité :
Former de futurs agent de développement dans les Comités départementaux.

Un dispositif adapté : le contrat d'apprentissage.

Le contrat d’apprentissage et la formation BP

- Présentation Alexandra Demange : coordinatrice de formation à la ligue BFC de handball et responsable du BP Sport collectif à Besançon.

Apprentissage – emploi – au service du développement de mon club

LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ FFHANDBALL

IDSF Institut de Développement du Sport par la Formation

Alexandra Demange
Coordonnatrice de formations
Responsable BPJEPS Sports Co - CPJEPS AAVC
Titre IV - Continu
Référente Services Civiques

Tél. 06 14 47 15 38
5200000.ademange@ffhandball.net

www.liguebfc-handball.fr

Les aides de la ligue

Centralisation de la formation sur un lieu pour assurer un suivi efficace des stagiaires :

- UC 8 et 9 assurer par la ligue. Passage des diplômes fédéraux en équivalence.
- Entretien personnalisé à chaque session de formation
- Visite de stage 1 fois par trimestre

Aide au financement :

- Prise en charge des frais de déplacement des stagiaires
- Prise en charge de l'hébergement sur le lieu de formation
- Incitation financière via l'ANS

Objectifs :

- Créer une émulation entre les apprentis de différents départements
- Partager les expériences pour renforcer les compétences
- Assurer un double tutorat (par la ligue), en complément du maitre d'apprentissage issus du CD pour consolider le suivi

Budget prévisionnel de la commission

Voir annexe

Le service civique

Dispositif 2021

Présentation pour l’année 2021

Informations fédérales :

- Nombre de service civique pour 2021 : 180 au niveau national contre 100 en 2020.
- Une nouvelle formation civique et citoyenne sera organisée la 3eme semaine d'avril par Jean Marc Duvette suite au succès les 2 premières.
- La FFV lance un appel à candidature obligatoire pour recruter les volontaires pour faire le point sur les besoins dans chaque région.
- Obligation cette année de faire passer la formation pour le tuteur.

Informations régionales :

- L’appel à candidature sera lancer dès la réception des informations.
- La date limite est fixée au 15/04 pour répertorier les besoins.
- Point sur les formations civiques et citoyennes des SC 2020, 1 seul volontaire n’a pas encore passé sa formation.

Contact :

Samuel BOYÉ

Agent développement Régional

FFvolley

Ligue Bourgogne Franche-Comté

T. +33 (0)3 81 52 48 09
P. +33 (0)6 52 36 81 63
sboye@bourgognefranchecomtevolley.fr
http://bourgognefranchecomtevolley.fr/

LES LUNDIS DES DIRIGEANTS

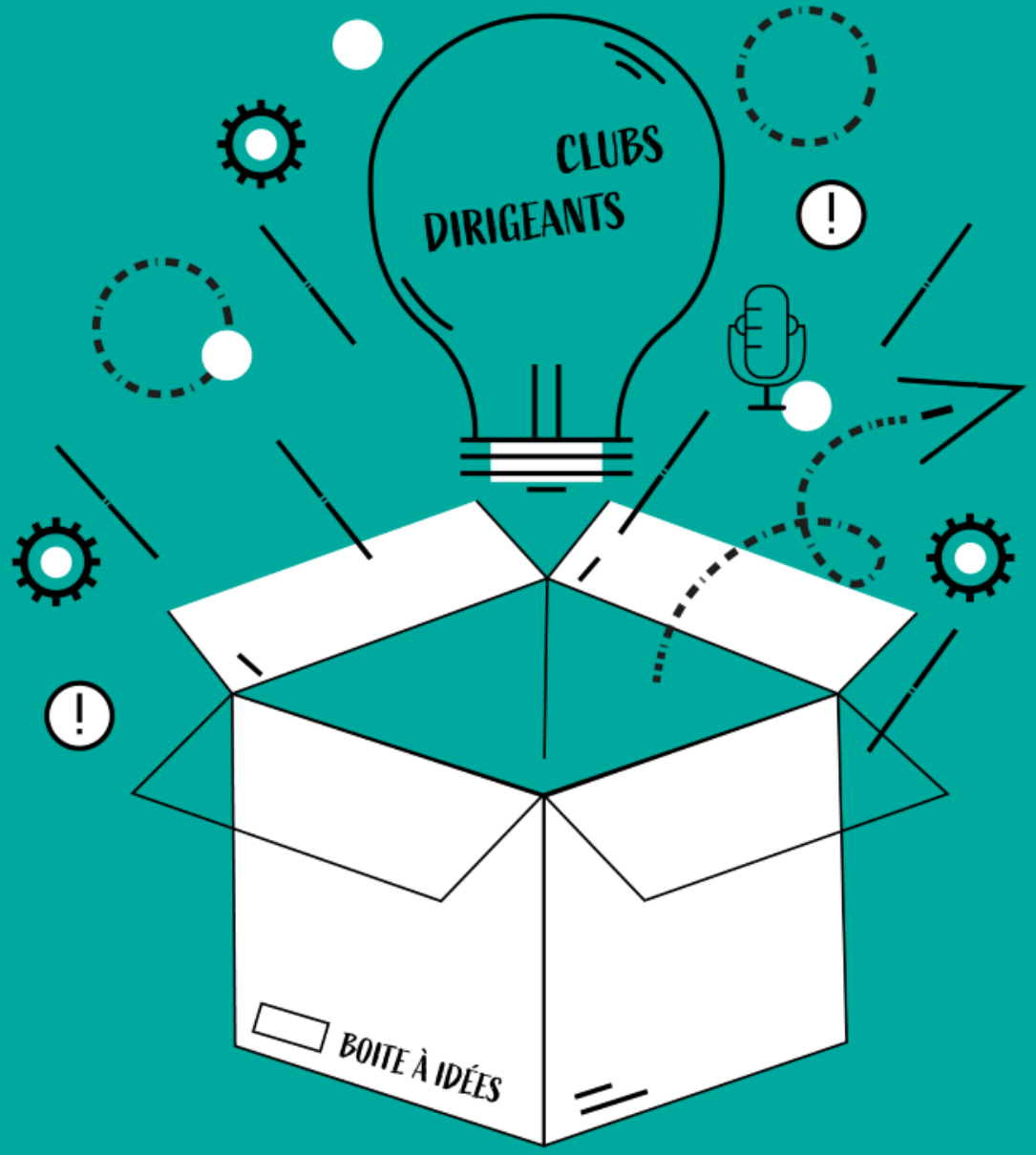

IDSF
Institut de Développement du Sport par la Formation

LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
FFHANDBALL

LES LUNDIS DES DIRIGEANTS

La formation BPJEPS ASC – L'apprentissage service du développement de ma structure

Ligue BFC Volley – 22/03/2021

LIGUE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
FFHANDBALL

LES LUNDIS DES DIRIGEANTS

Outil ZOOM

L’onglet « Converser » vous permet de :

- Répondre aux questions en privé ou à tout le monde

- **L’onglet « Converser » permet aux intervenants :**
- De vous répondre en privé ou à tout le monde.

- **L’onglet « participants » permet :**
- de lever la main s’ils souhaitent prendre la parole

LES LUNDIS DES DIRIGEANTS

Règles du webinaire

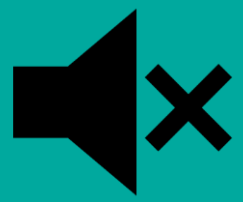

LES LUNDIS DES DIRIGEANTS

introduction

- But de notre intervention aujourd’hui ?

  - Se projeter
  - Vous éclairer
  - Vous informer
  - Vous accompagner

  Les thèmes abordés
  - Vos besoins en terme d’emploi
  - La formation BPJEPS ASC
  - l’apprentissage

LES LUNDIS DES DIRIGEANTS

Vos besoins

- Quel profil recherchez-vous ?
  - 1 développeur / éducateur ? (animateur, travail avec les écoles, développement offres de pratiques)
  - 1 entraineur ? (amélioration de la performance)
  - 1 manageur ? (coordonnateur de projets et d'équipes)
  - Une personne déjà formée ?
  - Une personne à former ?

- Quels sont vos besoins ?
  - 1 temps plein, 35h
  - 1 temps partagé
  - Quelques heures seulement

- Quels sont vos moyens ?

LES LUNDIS DES DIRIGEANTS

La formation

- BPJEPS ASC mentions : foot, basket, handball, rugby et volley

- Le BPJEPS est un diplôme homologué de niveau IV enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). et des activités d'animation socioculturelle.

→ Le titulaire du BPJEPS « Sports Collectifs » exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés aux activités de sports collectifs dans la limite des cadres réglementaires.
→ Responsable au plan pédagogique et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
→ Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

- Rythme de formation : 1 semaine par mois en centre
  Lieu de formation : Besançon, Ligue Bourgogne Franche-Comté de Handball

La formation

- Organisée en **10 unités capitalisables** :

UC 1 : Être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle
UC 2 : Être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
UC 3 : Être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation
UC 4 : Être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité
UC 5 : Être capable de préparer une action d'animation sports collectifs
UC 6 : Être capable d'encadrer une personne ou un groupe dans le cadre d'une action d'animation sports collectifs
UC 7 : Être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le champ de l'animation sport collectifs
UC 8 : Être capable de conduire une action d'animation sportive dans la mention choisie (Volley / initiateur de volley)
UC 9 : Être capable de maitriser les outils nécessaire à la mise en œuvre d'une action d'animation dans la mention Volley (initiateur volley)
UC 10 : Être capable de mettre en place et développer des animations en lien avec le développement durable

La formation

- Les conditions d’accès

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être titulaire du PSC1 (ou équivalence en cours de validité)
- Satisfaire aux tests d’entrée

- Le secteur d’emploi

- Les entreprises de secteur privée et associatif de l’animation
- → Les collectivités territoriales, communes ou des établissements intercommunaux
- → En tant que travailleur indépendant
- De manière générales des structures promouvant les activités physiques ou sportives : clubs sportifs, comités, associations… Et peut-être amené à avoir plusieurs employeurs.

LES LUNDIS DES DIRIGEANTS

L’apprentissage

« Les grandes réussites sont les fruits de l’apprentissage. Apprenez à apprendre chaque jour »

… L'**apprentissage est** une formation professionnelle en alternance, méthodique et complète, dispensée d'une part dans l'entreprise et d'autre part dans un centre de formation pour apprentis (CFA).

Le contrat d’apprentissage permet d’obtenir 1 qualification sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel, enregistré au RNCP.

LES LUNDIS DES DIRIGEANTS

Pour qui ?

Les jeunes de 16 à 29 ans révolus

Pour combien de temps?

De 6 mois à 3 ans

Possibilité embauche 3 mois avant la formation et prolongation 3 mois après la fin de formation

Assouplissement des règles de rupture, 45 jours (période essai)

Aide unique* entreprises de -250 salariés

4125 €	année 1	8000 € (31/12)
2000 €	année 2	2000 €
1000 €	année 3	1000 €

Salaire de l'Apprenti selon grille de rémunération https://www.lapprenti.com/html/apprenti/salaire.asp

L'enregistrement du contrat d'apprentissage auprès de l'OPCO déclenche les aides au Contrat d'apprentissage

LES LUNDIS DES DIRIGEANTS

Le maitre d’apprentissage

L'apprenti est obligatoirement accompagné par un maître d'apprentissage qui a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences nécessaires à l'obtention du titre ou du diplôme préparé, en liaison avec le CFA.

Qui peut être maître d’apprentissage :

Le directeur /président de la structure d’accueil, un membre élu du bureau (secrétaire/trésorier)

Un salarié ayant au moins le même diplôme ou équivalent au diplôme ou titre préparé par l’apprenti.

Aide au maître :

1380 € si le maître d’apprentissage suit la formation Maître d’apprentissage, dans les 6 1er mois du contrat

LES LUNDIS DES DIRIGEANTS

- Rémunération et coût de l’emploi

1ère année

18-20 ans	21-25 ans
43%	53 %
668 € smic	824 € smic

2ème année

18-20 ans	21-25 ans
51%	61%
793 € smic	948 € smic

LES LUNDIS DES DIRIGEANTS

Les outils

Ressources :

simulateur salaire apprenti

vidéo apprentissage en 3 min

Mes coordonnées :

Alexandra DEMANGE

Coordinatrice BPJEPS ASC

5200000.ademange@ffhandball.net

0614471538

LIGUE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ FFHANDBALL

LES LUNDIS DES DIRIGEANTS

Merci de votre attention,
nous sommes à votre écoute

LIGUE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
FFHANDBALL

LIGUE BFC VOLLEY
BP 2022 - COMMISSION DEVELOPPEMENT GLOBAL

DEPENSES		BP 2020	REALISE 2020	BP 2021	BP 2022	RECETTES		BP 2020	REALISE 2020	BP 2021	BP 2022
60133000	Frais papeteries FFVB				-	7056200	INSCRIPTION CHAMP BEACH -				-
60621000	Pharmacie				-	70150000	Engagements championnats				-
60630000	Fournitures-petit matériel				2 000,00	70160000	Amendes CRA - CRS				-
60641000	Fournitures de bureau				-	70170000	Frais de secrétariat				-
60642000	Fournitures informatiques				-	70190000	Forfait				-
60643000	Photocopies				-	70200000	Affiche jeunes arbitres				-
60650000	divers sportifs				-	70540000	Participation tiers repas				-
60652000	Habillement sportifs				500,00	70560000	Participations stages CRE				-
60653000	Récompenses				-	70561000	PARTICIPATION CD + CLUBS - CRE				-
60703300	Inscription tournoi				-		Inscriptions OUTDOOR (COMM DEV COMM EVE)			500,00	-
60710000	Achat Ballons				-	70570000	Inscription équipes poussinades				-
60	Total 60	-	-	-	2 500,00	70600010	Prestation Ligue				-
61013000	Entretiens et réparations				-	70625000	PARTICIPATION FFVB - CRE				-
61013000	Prestation informatiques				-	70630000	Fournitures				-
61040000	Promotion outdoor et année du volley (COMM	1 000,00	-	2 500,00	1 500,00	70700000	Reversement FFVB licences				
61310000	Location salles/gymnases				-						-
61320000	Location immobilière				-	70700100	Réaffiliations				-
61350000	Location mobilière (minibus)				-						-
61410000	Charges location immo				-						-
61550000	Entretien et réparations sur bien mobiliers				-	7071000	Ventes de Ballons				-
61560000	Maintenance				-	70752000	Habillements sportifs				-
61610000	Prime d'assurances				-	70850000	Ports et frais accessoires				-
61630000	Assurance minibus ligue				-						-
61	Total 61	1 000,00	-	2 500,00	1 500,00	70	Total 70	-	-	500,00	-
62280000	honoraires				-	72340000	TUTORAT APPRENTISSAGE LIGUE				-
62111000	Frais supervision				-	72580000	SUBVENTION CNDS PSF				-
62300000	Publicité	800,00			-	72	Total 72	-	-	-	-
62340000	Cadeaux				-	74300000	SUBVENTION CNDS PST				-
62360000	catalogue-imprimés				-	74400000	SUBVENTION CONSEIL REGIONAL				-
62410000	Frais de douanne				-	74410000	SUBVENTION apprentissage				-
62510000	Transports et déplacements (COMM DEV COM	40,00	801,98	2 000,00	8 500,00	74500000	SUBVENTION FFVB AAL				-
62520000	Repas (COMM DEV COMM EVE)	160,00	16,90		200,00	74	Total 74	-	-	-	-
62560000	Frais de mission				1 000,00	75800000	Produits divers de gestion				-
62580000	Hébergement				5 000,00	75	Total 75	-	-	-	-
62610000	Affranchissements (COMM DEV COMM EVE)		32,00		150,00	76210000	Produits financiers				-
62620000	Téléphone				-	76	Total 76	-	-	-	-
62621000	Abonnement internet				-	77100000	Produits except sur opér gestion				-
					-	77100000	Produits except sur opér gestion				-
62710000	Service bancaire				-	77100001	Sponsoring et dons				500,00
					-	77510000	Immobilisations incorporelles				-
62810000	Cotisations diverses				-	77700000	Quote-part subv invest. virée au résultat (minibus)				-
62	Total 62	1 000,00	850,88	2 000,00	14 850,00	77	Total 77	-	-	-	500,00
63130000	Participation employeurs formation				-	78	Reprises sur fonds propres				
63540000	Droits d'enregistrement				-	78162000	Immobilisations corporelles				-
63	Total 63	-	-	-	-	78	Total 78	-	-	-	-
64100000	Salaires Bruts				-	79140000	Transfer de Charges – CPAM				-
64130000	Prime CRE				-	79160644	Frais péda formation DRE1 Certificat Animateur				-
64510000	Cotisation URSSAF				-	79160645	Participation formation ER				-
64530000	Cotisation retraite AGRR				-	79160646	Frais péda formation DRE1 Certificat Educateur				-
64540000	Cotisation ASSEDIC				-	79160647	Frais péda formation DRE1 Certificat Initiateur				-
64550000	Cotisations Prévoyance AGRR				-	79160648	Frais péda formation DRE2 module Beach				-
64580000	Cotisations autres organismes sociaux (Chorum)				-						-
64580001	Cotisations Mutuelle				-						-
64750000	Cotisation médecine du travail				-	79160649	Participation colloque				-
64800000	Autres charges de personnel (service civique et reversements subv)				2 500,00	79160650	Participation acc. VB				-
64870000	Formation professionnelle				-						-
64	Total 64	-	-	-	2 500,00	79160652	Remb Habit sportifs				-
66100000	Charges d'intérêts				-	79160660	Participation Doc technique				-
66800000	Autres charges financières				-	79162510	Participation déplacements (minibus)				-
66	Total 66	-	-		-	79162520	Participation tiers repas				-
67100000	Charges exc sur opé gestion				-	79162580	Participation stage CRE				-
67210000	Charges sur exercice antérieur				-	79165000	P. S. E.				-
67	Total 67	-	-	-	-						-
68111000	Immobilisations Incorporelles				-						-
68112000	Immobilisations corporelles				-						-
68	Total 68	-	-	-	-	79	Total 79	-	-	-	-
TOTAL		2 000,00	850,88	4 500,00	21 350,00	TOTAL		-	-	500,00	500,00